

N°691 du 13 avril 2023 / Prix : 250 F CFA / 15^{ème} année

CHRONIQUE de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité
www.chroniquedelasemaine.com

Scrutin législatif et régional 2023 :
Blasphème ! La DMK contourne le message du «Saint Esprit» et fonce aux élections avec la DMP P.4

L'Allemagne propose des bourses d'études aux jeunes réfugiés P.7

11^{ème} anniversaire du parti UNIR: Les célébrations d'action de grâce à Dieu au menu de l'événement P.5



La Police alerte !
« Méfions-nous des inconnus qui nous proposent des séances de prières ou autres consultations divinatoires sur la voie publique » P.4



Brigitte Adjamagbo-Johnson et Gérard Adja de la DMP



Mgr Philippe Kpodzro remettant le drapeau à Agboyomé Kodjo

• **Gérard Adja finalement exclu du MPDD**

OTR : Pas de racket sur le sieur Valère Houansou à Sanvee-Condji P.2



Le colonel Agoro Medjessiribi, Directeur des études et de la législation douanière

Politique : Tikpi Atchadam dans ses théories utopiques qui n'émeuvent plus personne P.3



Eviter les chargements hors norme, c'est garantir la longévité de la route, c'est préserver le bon état du réseau routier et de votre engin ; c'est aussi, renforcer la sécurité des biens et des personnes.
Ensemble, combattons le phénomène de la surcharge sur nos routes.

OTR: Pas de racket sur le sieur Valère Houansou à Sanvee-Condji

L'Office Togolais des Recettes (OTR) a animé une conférence de presse vendredi 7 avril dernier au poste de contrôle juxtaposé de Sanvee-Condji à la frontière Togo - Bénin. Il était question d'apporter la lumière sur cette affaire d'accusation de racket par les services de douane de Sanvee-kondji, parue, dans une vidéo devenue virale, depuis quelques jours.

Dans cette vidéo en question, réalisée et publiée sur les réseaux sociaux le 22 mars 2023 par le sieur Valère Tadagbé Houansou, ingénieur agronome se réclamant de nationalité béninoise, ce dernier en séjour en Côte d'Ivoire accusait, à tort, les agents du bureau des douanes togolaises de Sanvee-Condji, de racket sur les frais de dédouanement d'un motoculteur et accessoires.

Après deux semaines d'enquêtes sur ces allégations, il ressort qu'effectivement, le 21 mars 2023, une déclaration sommaire de motoculteur et accessoires a été bien introduite et prise en charge par le bureau de douane sollicitant une déclaration simplifiée (DS4). Après étude du dossier, le motoculteur étant un matériel agricole devant bénéfi-

cier de l'exonération de certains droits et taxes, la DS4 sollicitée ne pouvait pas permettre de bénéficier de ces exonérations douanières. Ainsi, les représentants de l'opérateur ont été invités à faire plutôt une déclaration de mise à la consommation avec le code additionnel 342 qui permet de bénéficier des exonérations prévues à cet effet. Ce qui a été fait avec introduction d'une déclaration IM4 au numéro C432 du 21 mars 2023 avec une valeur de 600000 fca conformément à leur facture qui s'élève à 561000 Fcfa majorée de frais de transport et assurances.

« Cette valeur a généré des droits et taxes de douanes de 23020 FCFA. La déclaration a été payée le lendemain le 22 mars 2023 et le bon à enlever a été donné le même jour. Le bordereau de paiement SEGUCE porte un



Vue partielle de la table d'honneur lors de la conférence de presse

montant total payé de 35820 Fcfa dont les droits et taxes de douanes s'élèvent à 23020 Fcfa, SEGUCE 11800 Fcfa, et 1000 Fcfa pour la chambre de commerce », a précisé le colonel Agoro Medjessiribi, directeur des études et de la législation douanière, représentant le commissaire général de l'OTR.

S'agissant du motoculteur objet de la vidéo en question, l'Office assure que le bureau de Sanvee-Condji n'a perçu qu'un montant total de droit de taxes de douane de 23020 Fcfa figurant sur le bor-

dereau de paiement de SEGUCE.

Selon le rapport, suite aux plaintes des déclarants de Sieur Valère, le chef visite les a graciés du paiement du Travail Extra Légal (TEL) dû, qui est normalement de 5000 Fcfa.

« En réponse aux allégations du Sieur Valère Tadagbé Houansou dans la vidéo, incriminant la douane de Sanvee-Condji d'avoir pris une somme de 100.000 ou 200.000 FCFA sans certitude sur un précédent envoi sans reçu, et que le transitaire lui réclame 196000 Fcfa pour les

formalités du présent motoculteur et ses accessoires au niveau de la douane et de la police, je voudrais préciser que les dispositions et les procédures de dédouanement mises en place ne permettent pas de passer la douane avec une marchandise sans document douanier et si ce n'est pas le cas pour le sieur, alors ses premiers envois seraient passés par des voies de contrebande », a martelé le colonel Medjessiribi.

Devant les hommes de médias, les déclarants ont reconnu les faits tels que cités plus haut et déclaré qu'ils avaient réclamé une somme de 100 milles FCFA au Sieur Valère Tadagbé Houansou en tenant compte de son attitude de ne pas vouloir payer leurs prestations de services. Montant que le commanditaire de l'opération aurait payé par l'entremise du transporteur.

Toutefois, l'OTR condamne avec la dernière rigueur les déclarations mensongères et l'usage des réseaux sociaux aux fins de ternir son image et se réserve le droit de recourir aux juridictions compétentes à tout instant. Il réitère dans le même temps son engagement à respecter scrupuleusement les textes légaux et réglementaires des procédures tout en invitant le public à recourir si besoin au numéro vert anticorruption 8280 ou aux services de communication, joignables par WhatsApp au 90 99 41 01.

Rappelons que depuis 2020, le Togo exonère les droits et taxes de douane sur l'importation de matériel agricole, à l'exception des prélèvements communautaires. Une mesure qui cadre avec la politique agricole du pays et reconduite dans la loi de finances, exercice 2023.

Carole A.

RGPH-5 : Quelle est le nombre de la population togolaise ?

Les résultats définitifs du 5e Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5), ont été officiellement rendus publics, mardi 4 avril 2023. C'était au cours d'une cérémonie solennelle présidée à Lomé, par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et du Développement des territoires, Payadowa BoukpeSSI en présence des partenaires techniques et financiers.



Les remerciements du Ministre d'Etat en charge de l'Administration territoriale lors de la présentation des résultats

Les opérations qui se sont déroulées du 23 octobre au 12 novembre 2022 sur l'ensemble du territoire national, ont permis de dénombrier huit millions quatre-vingt-quinze mille quatre-cent quatre-vingt-dix-huit (8 095 498) habitants dont 3 944 510 hommes (48,7 %) et 4 150 988 femmes (51,3%).

Les résultats présentés par Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques (INSEED), montrent qu'entre 2010 et 2022, la population togolaise s'est accrue en moyenne de 2,3%

par an. A ce rythme, elle devra doubler dans 31 ans selon les projections de l'INSEED.

Pour le ministre d'Etat, le processus a respecté les normes internationales et a permis d'obtenir des résultats fiables.

« Ce recensement a permis d'identifier toutes les personnes vivant sur le territoire, quels que soient leur âge, sexe et nationalité. Cette phase de recensement a été suivie de la réalisation d'une enquête post censitaire qui a couvert la période de janvier à février 2023 avec pour objectif, d'évaluer la qualité des données et la couverture du dénombrement. Contrairement aux précédents recensements, le RGPH-5 a été entièrement numérique avec l'utilisation des tablettes pour la collecte des données pen-

dant la cartographie et le dénombrement. Ce qui fut une première dans notre pays », a rappelé le ministre d'Etat, BoukpeSSI.

En matière de répartition de la population par région, le grand Lomé compte le plus fort taux de population avec 2 188 376 habitants, suivi de la région des Plateaux, 1 635 946 habitants ; la région Maritime 1 346 615 habitants, la région des Savanes 1 143 520 habitants ; la région de la Kara 985 512 habitants et la Centrale 795 529 habitants.

Aussi, il ressort de ce dénombrement général que la population togolaise est en majorité rurale avec 57,1%, soit 4 621 706 habitants dans les zones rurales et 42,9% soit 3 473 792 habitants dans les zones urbaines.

Le gouvernement par

la voix de son ministre d'Etat a salué l'aboutissement de ce processus qui permet au Togo de disposer des données actualisées pour mieux orienter ses politiques de développement.

Les partenaires, notamment le Fond des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et la Banque mondiale ont exprimé, à cette occasion, leur satisfaction quant à la conduite efficace du processus et son aboutissement. Ils ont réitéré leur engagement à accompagner l'Etat togolais dans le reste du processus pour un développement durable.

Pour rappel, le dernier recensement effectué en 2010, avait permis de dénombrier 6 191 155 habitants.

CS

CHRONIQUE
de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
28 BP : 23 Lomé - Togo
Tél: 92 40 38 43/70 35 35 97
Société de Presse : CHRONIQUE DE LA SEMAINE SARL-U

Responsable

Julienne Pawimondom BELEI-ALZIOU

Directeur de la Publication

Daniel E. ASSOTE
Tél. 92 40 38 43

Rédactrice en Chef

Amiaba AGHEY-LAWSON

Rédaction

Carole A., Daniel A., Kapo A.

Imprimerie SDR/Tirage : 2000 ex.

Scrutin législatif et régional 2023 :

Blasphème ! La DMK contourne le message du «Saint Esprit» et fonce aux élections avec la DMP

2023, est l'une des années électorales pour le peuple togolais. Pour éviter le vide juridique, la Commission Electorale Nationale Indépendante CENI, l'institution chargée de l'organisation des élections au Togo, à peine publiée, la liste des opérateurs de saisie, que les opportunistes politiques regroupés au sein de la Dynamique Monseigneur Kpodzro (DMK) commencent à se manger entre eux. Monseigneur Kpodzro qui garde toujours son emprise et influence sur les membres de cet épiphénomène, s'oppose à toute participation des acteurs de la DMK aux prochaines élections, en s'attaquant vertement à la décision de Madame Adjamagbo et compagnie.



Mgr Philippe Kpodzro remettant le drapeau à Agboyomé Kodjo, candidat de la DMK à la veille de la présidentielle de 2020

Face à ce coup dur, pour profiter de la politique de promotion de leadership féminin du Président Faure Gnassingbé pour se tailler une place sous le soleil, et

refaire surface sur la scène politique la patronne de la CDPA et ses acolytes, ont purement et simplement tourné le dos à leur mentor ayant-nous avait-on dit, agi



La Conférence des présidents lors du point de presse

sur l'inspiration du Saint Esprit, pour créer la Dynamique pour la Majorité du Peuple (DMP). N'est-ce pas du blasphème ?

Alors que Madame Adjamagbo et compagnie se préparaient ardemment et avec joie à prendre activement part aux élections législatives à venir, Monseigneur Fanoko Kpodzro, depuis son lieu d'asile, alerte qu'il ne veut pas que la DMK participe à une quelconque élection sous la bannière d'un mouvement citoyen qui porte son nom. Or c'est par ce nom que la DMK a tenté d'enfaner le peuple togolais lors de l'élection présidentielle de février 2020, en faisant croire à ceux qui l'entendent que tout ce que disait l'ancien archevêque de Lomé

venait directement de Dieu. Par ce titre de l'homme de Dieu Mgr Philippe Fanoko Kpodzro faisait la joie des militants de la DMK surtout lorsqu'il décelait les soit disant «Judas» de l'opposition togolaise. Mais, c'est sans connaître Mgr Kpodzro. Mme Adjamagbo va-t-elle désavouer son mentor, ou le défier, au risque de donner raison à ses vieux amis de l'ANC ? La sortie hasardeuse de Monseigneur Kpodzro pour recadrer Adjamagbo dans son élan de participer aux prochaines élections constitue un coup dur pour les membres de la DMK proches de la patronne de la CDPA. Et pourtant c'est clair, le prélat ne veut voir personne de la DMK participer ni aux élec-

tions législatives ni régionales tant que Agboyomé Kodjo n'est pas accepté comme président de la République togolaise.

La CDPA, ce parti qui n'a jamais gagné une élection au Togo va-t-il suivre Mgr Kpodzro, dans ses errements politiques pour boycotter les prochaines élections régionales et législatives ? La pilule est amère. Mais "Mémé ouragan" et ses affidés ont déjà trouvé une astuce pour échapper à la foudre de l'esprit saint. C'est bien le requiem de la DMK et la naissance de la DMP (Dynamique pour la Majorité du Peuple) célébré le 10 avril 2023. En fait, en réponse au propos de Monseigneur Kpodzro qui dit que tous ceux qui prendront part aux élections prochaines s'amuse avec la destinée du peuple togolais, la conférence des présidents de la DMK a sorti un communiqué pour faire une clarification.

En effet, le prélat n'a pas pu couper l'herbe sous les pieds de ses acolytes.

Suite à la page 6

Politique : Tikpi Atchadam dans ses théories utopiques qui n'émeuvent plus personne

Tikpi Atchadam rêve de la récurrence des grandes manifestations populaires que son parti avait réalisées en 2017. Sauf que le président du Parti national panafricain PNP refuse d'apprendre de ses erreurs du passé. Il croit en une alternance politique au Togo en opérant une transition sans Faure Gnassingbé, le chef de l'Etat actuel et les réformes nécessaires avant toutes élections. On se demande comment cela peut être possible, une véritable théorie utopique relevant des errements politiques.

Pendant que ses anciens compagnons de lutte politique se bousculent pour prendre part activement aux différentes élections en cours de préparation, Tikpi Atchadam refuse aux Togolais d'y participer. Pour lui, les élections régionales et législatives au programme cette année dans le pays s'inscrivent encore dans « le système de contribution, de collaboration et de participation (CCP) ». Alors que le recensement électoral est annoncé pour démarrer le 29 avril prochain, Tikpi Atchadam rame à contre-courant et rejette toute idée de participation. Pour lui, les élections au Togo ne sont qu'un « rituel périodique de remise en

œuvre de la dictature ». Il invite le peuple à poursuivre la lutte politique sans pour autant dépendre de tous les partis politiques se réclamant de l'opposition. « Peuple en lutte pour la liberté, (...) tu n'es pas tenu de conclure la lutte avec tous les partis politiques se réclamant de l'opposition. (...) Peuple togolais qui soupire vers la liberté, impose-toi en tant que peuple digne face à son destin. Aux partis politiques de s'aligner sur tes aspirations profondes ou disparaître », a lancé M. Atchadam. En clair, celui qui était à l'origine des événements du 19 août 2017 et de la crise sociopolitique qui s'en est suivie continue de jurer par les manifestations populaires pour venir à bout

du régime togolais. Et cette fois, le leader du PNP ne compte sur aucun autre parti d'opposition. Tikpi Atchadam affirme clairement sa déception pour avoir fait la compagnie de l'opposition togolaise. « L'unité de l'opposition qui n'est pas conforme avec l'unité d'action, profite toujours au système en place. Dans le cadre de la lutte de libération du Togo, l'union fait la faiblesse. Voilà ce qui explique le fait que la C14 n'a pas pu couper la tête du serpent qu'un (seul parti politique, ndlr) a tué. A y regarder de près, l'unité de l'opposition est une exigence venant du pouvoir, car elle est dans son intérêt supérieur », se convainc ce qu'il vit en exil depuis plus de cinq ans. Tikpi Atchadam rêve de la récurrence des grandes manifestations populaires que son parti avait réussi à réaliser. Cependant c'est sans compter sur la maturité politique des Togolais qui ne sont plus prêts à suivre un rêveur politique qui est de surcroît incapable de conclure avec la manière, la lutte



Tchikpi Atchadam, Président du PNP

à laquelle il engage le peuple. Les Togolais ont encore en mémoire ces gigantesques manifestations populaires qui n'ont rien servi finalement. En effet face à la mobilisation populaire à l'appel du PNP de Salifou Tikpi Atchadam, le pouvoir de Lomé a voulu engager des discussions avec le chef du parti au cheval blanc. Voyant derrière lui dans les rues ses militants Tikpi se croyait déjà plus fort que le président Faure Gnassingbé démocratiquement élu, en refusant toutes discussions avec le pouvoir en place à moins qu'elles ne portent que sur les

conditions du départ de M. Faure Gnassingbé de la présidence de la République togolaise. Quelques semaines après cette annonce sur les chaînes nationales et internationales Tikpi Atchadam s'est évadé dans la nature laissant les manifestants arrêtés à leur triste sort et ses militants qui voyaient en lui un sauveur, dans le désarroi total. Aujourd'hui Tikpi Atchadam aura tous les problèmes du monde à convaincre depuis sa cachette un seul togolais par ses théories utopiques.

Daniel A.

La Police alerte ! « Méfions-nous des inconnus qui nous proposent des séances de prières ou autres consultations divinatoires sur la voie publique »

Belle saison pour la Police nationale. Selon les informations, les 27, 28, 29 mars et 06 avril 2023, la Direction Centrale de la Police Judiciaire a mis la main sur six (06) individus appartenant à trois différents réseaux criminels.

Le premier réseau est un groupe d'escrocs composé des nommés AFATODJI Kokou âgé de 49 ans, Togolais, Chauffeur demeurant à Tsévié et DANSOU Yves âgé de 33 ans, Togolais, revendeur demeurant à KPOGAN, se faisant passer pour des devins capables de prédire le destin de leurs victimes ciblées au hasard sur la voie publique.

Pour appâter une victime, renseigne la Police, l'un des escrocs l'aborde pour lui proposer une consultation divinatoire. En cas de résistance de celle-ci, informe-t-on, il se tourne vers un second complice qui se prête au jeu et fait croire que le faux devin parle avec justesse de sa vie actuelle. « Cette opération convainc la victime, qui voit en cet escroc, un vrai prophète. Sans hésiter, elle se confie à lui et se laisse aussi prédire son avenir. Comme toujours, les résultats prédisent des événements malheureux dans la vie de la victime. Pour conjurer ce sort, le faux devin propose séance tenante des prières et cérémonies de délivrance. Il demande alors à la victime de lui remettre tous ses biens (sac à main, téléphone portable, numéraires, et autres) et de réciter une prière les yeux fermés ou en marchant sans se retourner. Dès que la victime ouvre les yeux après ses longues prières, elle constate la disparition miraculeuse de son prophète et de l'ensemble de ses biens », révèle la Police.

Interrogés après leur interpellation, les nommés AFATODJI Kokou et DANSOU Yves reconnaissent avoir fait de nombreuses victimes avec leurs complices en fuite.

Le second réseau de malfaiteurs est spécialisé dans le cambriolage des voitures en stationnement. Il est composé des nommés AGBOVON Koami Bobo et TOTO Richard.

A en croire la Police nationale, suite à la publication sur les réseaux sociaux d'une vidéo virale montrant des cambrioleurs brisant des vitres d'une voiture en stationnement afin d'y voler des objets qui s'y trouvent, elle a ouvert une enquête qui a permis l'interpellation de l'un de ces malfaiteurs. Il s'agit du nommé AGBOVON Koami

Bobo, 39 ans, béninois, mécanicien moto demeurant à Lomé au quartier Bè, un repris de justice.

Interrogé, ce dernier a affirmé qu'il a, de concert avec son complice encore en fuite et activement recherché, « vandalisé et cambriolé plus de 150 voitures dans la ville de Lomé et ses environs ».

Après leurs forfaits, les objets de valeur volés sont revendus à des receleurs dont le nommé TOTO Richard également interpellé par nos services.

Le troisième réseau interpellé par la Police opère dans l'« escroquerie » et « le faux monnayage ». Il est composé de Edem AHE, Mohamed TCHAGODOMOU et d'un troisième malfaiteur en fuite.

« Le 06 avril 2023, sur information, ils ont été interpellés alors qu'ils s'apprêtaient à changer contre une somme de vingt millions de francs (20 000 000 CFA), des papiers soigneusement découpés destinés à fabriquer 60. 000 000 de faux billets de banque, en coupures de 5000 et 10 000 francs », selon la Police.

Interpelés, « tous ces individus seront présentés à Monsieur le procureur de la République pour répondre de leurs actes ».

A l'occasion, la Police nationale a appelé « les conducteurs et propriétaires de véhicule à ne pas laisser leurs engins sans surveillance et surtout lorsqu'ils contiennent des objets de valeur ». Par ailleurs, elle a invité « toute la population à la méfiance vis-à-vis des individus surtout des inconnus qui proposent des séances de prières ou autres consultations divinatoires sur la voie publique », soit disant des voyants, des devins ou pasteurs.

Outre ces réseaux, la police nationale a également décelé un groupe d'individus de voleurs dans les taxis. Ils sont cinq (05) individus dont deux (02) femmes, tous de nationalité togolaise membres d'un réseau de voleurs opérant dans la ville de Lomé et ses environs.

Il s'agit des nommés:

- 1- Koffi, âgé de 51 ans,
- 2- Komlan Jean-Pierre, âgé de 56 ans,
- 3- Dédé, âgée de 22 ans,
- 4- Komla Atsu, 50 ans, et de
- 5- Akossiwa Tina, âgée de 32 ans.



Depuis quelques mois la Police a été saisie de plusieurs cas de vols commis sur des passagers à bord de taxis dans la ville de Lomé et ses environs. Une enquête a été alors ouverte.

Ainsi, le lundi 27 mars 2023 aux environs de 07 heures pendant que ces individus se préparaient encore pour une de leurs opérations habituelles à Agoe-Nyivé, où ils devaient se servir d'une voiture de cinq places immatriculée TG-4592-BA, ils ont été identifiés et interpellés par la Police.

Leur mode opératoire consiste donc à proposer leur service de transport public à des clients ciblés. Une fois à bord du taxi, le conducteur

fait bouger son siège dans le but de créer une situation d'inconfort aux autres passagers. Généralement, les deux dames complices commentent alors par se plaindre d'être coincées ou d'avoir mal aux pieds. Ceci dans le but de détourner l'attention de leurs cibles et de les dépouiller de leurs biens. Une fois l'opération réussie, l'auteur du vol fait discrètement signe au chauffeur.

Celui-ci fait savoir aux passagers qu'il n'est plus en mesure de continuer le trajet car il risque d'être interpellé par les agents du contrôle routier pour surcharge.

Aussitôt, ils débarquent les victimes et quittent immédiatement les lieux. Souvent,

les passagers ne constatent qu'ils ont été volés qu'après le départ des malfaiteurs.

Entre autres victimes :

Le mardi 28 février 2023, ils ont soustrait la somme de 2 000 000 de francs CFA à une dame qui avait pris leur taxi à hauteur d'Agoè-Zongo pensant que le véhicule se rendait à Atakpamé.

-De même, le jeudi 23 mars 2023, ils ont dépossédé un homme de la somme de 700 000 francs CFA non loin du cimetière d'Agoé Atsanvé.

Ces présumés voleurs seront présentés à Monsieur le Procureur de la République pour répondre de leurs actes.

Les investigations se poursuivent en vue de l'interpellation des autres membres du réseau.

C'est encore l'occasion d'inviter la population à redoubler de vigilance et à continuer sa collaboration avec les forces de défense et de sécurité.

Ampiaba A.

OTR : 865,3 milliards FCFA mobilisé en 2022, un bilan au-delà des prévisions.

Le premier séminaire d'orientation de l'année 2023 de l'Office Togolais des Recettes (OTR) s'est tenu les 03 et 04 avril dernier au siège de l'Organisation de la Charité pour un Développement Intégral (OCDI) à Hédzranawoé, à Lomé. Du plan stratégique 2023-2025 au plan opérationnel 2023, les sujets essentiels de la vie de l'institution ont été abordés pour une synergie d'actions pour l'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement.

Placé sous le thème « collaboration entre les équipes pour une meilleure collecte des recettes fiscales et douanières », cette rencontre qui a réuni les commissaires, directeurs, chefs de divisions, chefs de sections, chefs de bureaux de l'OTR, a porté sur la présentation du bilan de l'année écoulée et la fixation de nouvelles orientations pour le nouvel exercice. A cet effet, il ressort que l'institution que dirige le Dr Philippe Kokou TCHODIE a mobilisé 865,3

milliards FCFA de recettes en 2022. Un bilan au-delà des prévisions du gouvernement.

« Nous avons réussi à mobiliser 865 milliards de FCFA. Ce qui fait à peu près, 106 % du taux de mobilisation des recettes pour le compte de l'année 2022, ceci, malgré le contexte économique et sécuritaire difficile », a déclaré le Commissaire Général de l'OTR. En effet, les recettes mobilisées par le fisc ont plus que doublé en 10 ans, passant de 403,6 milliards FCFA en 2013 à 865,3 milliards FCFA en 2022. Cette performance de l'OTR, a-t-il poursuivi, est le fruit de la bonne santé de l'économie togolaise, du leadership du gouvernement en termes de gestion des crises et surtout de la résilience et du civisme des contribuables. Elle est également due aux réformes entreprises par le gouvernement et qui permettent à l'institution fiscale d'être une référence dans la sous-région. Avec son plan stratégique pour les trois prochaines an-

nées adopté, l'OTR veut s'investir davantage dans le foncier. Selon Philippe Tchodie, le secteur fait partie de ceux qui engendrent plus de recettes dans d'autres pays. La loi de finances 2023 recommande une mobilisation d'environ 912 milliards FCFA de recettes fiscales et douanières pour le compte de l'année en cours. Un défi que comptent relever Philippe Kokou Tchodie et son équipe. D'ailleurs, ils envisagent d'aller au-delà de cette prévision pour atteindre les 1000 milliards FCFA de mobilisation. Pour atteindre cet objectif, l'office se penchera, selon son patron, sur l'amélioration de la mobilisation des recettes fiscales et douanières, la modernisation du cadastre et de la conservation foncière, le renforcement de la relation client, la modernisation et le renforcement des capacités du personnel

Essobiou A.

Élections régionales :

Zoom sur le cahier de charge des conseillers régionaux

Le Togo s'apprête à organiser les élections régionales cette année. Ces élections vont permettre d'élire les conseillers régionaux chargés d'administrer la région pour un mandat de six (06) ans renouvelable. Quelles sont alors les attributions du conseil régional ?

En effet, la Loi N° 2019-006 portant modification de la loi N° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la Loi N° 2018-003 du 31 janvier 2018 précise les attributions du Conseil régional ainsi que des compétences propres, des compétences partagées et des compétences transférées.

Selon l'article 240 de cette loi susmentionnée : « Le conseil régional règle par ses délibérations, les affaires de la région. Il programme et met en œuvre les opérations et les actions de développement de la région, conformément aux orientations nationales en la matière ».

Dans le cadre des compétences de la région déterminées par les articles

233, 234 et 235 de la présente loi, précise l'article 241, le conseil régional statue définitivement sur les affaires suivantes : l'acquisition, l'aliénation et l'échange de propriétés mobilières ou immobilières ; les baux de biens donnés ou pris à ferme ou à loyer, quelle qu'en soit la durée ; le changement de destination des propriétés et des édifices régionaux ; l'acceptation des dons et legs, à la région sous réserve que ces dons et legs ne donnent pas lieu à réclamation ; le classement ou le déclassement, l'ouverture, la réhabilitation, l'entretien des pistes régionales, projets, plans et devis des travaux à exécuter pour les constructions et la rectification de ces voies.

Egalement, le conseil régional statue sur les avis concernant les travaux à ef-



fectuer avec le concours financier de l'Etat et éventuellement, avec celui d'autres collectivités territoriales ; l'approbation de tous projets, plans et devis de tous travaux à exécuter sur les fonds du budget régional ; l'appréciation des propositions faites par les communes, les associations et les particuliers pour concourir à des dépenses d'intérêt régional ; la concession à des personnes physiques ou morales des travaux d'intérêt régional ; l'établisse-

ment et l'entretien des ponts, des bacs et passages d'eau sur les voies régionales.

Il a aussi pour attributions, de statuer sur les transactions concernant les droits de la région ; les actions à tenter ou à soutenir au nom de la région ; la fixation de la part de la région aux dépenses partagées avec d'autres collectivités territoriales ; l'éta-

blissement, la suppression ou le changement des foires et marchés ; le vote du budget de la région conformément à la procédure budgétaire en vigueur ; la définition, l'élaboration et l'adoption du programme de développement économique et social de la région ; la part contributive à imposer à la région dans les travaux exécutés par l'Etat et qui intéressent la région ; la création et la gestion des services publics régionaux dans le cadre fixé par la loi.

Soulignons que le contrôle de légalité de toutes ces actions sera effectué par les gouverneurs de régions, représentant du pouvoir central dans la région. Ces derniers sont nommés par le Chef de l'Etat. Ils sont en quelque sorte comme des préfets de région.

La Rédaction

11^{ème} anniversaire du parti UNIR:

Les célébrations d'action de grâce à Dieu au menu de l'événement

14 avril 2012-14 avril 2023 onze ans de vie et d'engagement politique pour le parti au pouvoir Union pour la République (UNIR). Pour cet onzième anniversaire, les militants et sympathisants du parti UNIR sont invités à remercier le Dieu tout-puissant pour la vie des membres dudit parti et surtout pour la paix et la sécurité de notre pays le Togo.



Aklesso Atcholi, Secrétaire Exécutif du parti UNIR

« Dans le cadre de la célébration de son 11^{ème} anniversaire le 14 avril 2023, le parti Union pour la République (UNIR) informe ses militants et sympathisants qu'il organise des offices religieux sur l'ensemble du territoire national pour remercier et rendre grâce à Dieu pour la paix et la sécurité du Togo », a indiqué un communiqué signé le 7 avril dernier par M. ATCHOLI Aklesso, le Secrétaire exécutif (SE) de UNIR. Selon le programme annoncé par le SE, à Lomé « vendredi 14 avril 2023, 6 heures : messe catholique à l'église Notre dame de la Rédemption de Bè- Klikamè ; 13 heures prière musulmane à

la mosquée Kadhafi. « Dans les préfectures » vendredi 14 avril 2023: Prière musulmane. Dimanche 16 avril 2023: messe catholique et culte protestant ». Pour rappel, le parti au pouvoir Union pour la République (UNIR) est créé le 14 avril 2012 à Atakpamé avec pour président fondateur, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE. Ce parti vient remplacer l'ancien parti, le Rassemblement du Peuple Togolais (RPT), fondé en 1969 par le Feu Général Étienne Eyadéma GNASSINGBE.

Daniel A.

FEMUA 2023 : Le Togo à l'honneur avec sa diversité culturelle

Le Togo est le pays d'honneur de la 15^{ème} édition du Festival des Musiques Urbaines Africaines d'Anoumabo (FEMUA) en Côte d'Ivoire. L'annonce a été faite ce mardi 11 avril lors d'une conférence de presse animée par le ministre de la culture et du tourisme M. Pierre Kossivi LAMADOKOU en présence du lead vocal du groupe Magic System, Traoré Salifou alias A'salfo. Il est le commissaire général du FEMUA.



Le ministre de la Culture, Dr Pierre Lamadokou et le promoteur du FEMUA, Asalfo

Le Togo est la 4^e nation invitée d'honneur à ce festival qui porte haut la culture africaine. Cette présence du Togo à cette 15^e édition relève du renforcement du lien historique et de fraternité qui unit la Côte d'Ivoire et le Togo mais aussi à la politique du gouvernement togolais dans la sous-région ouest africaine.

« Le Togo, comme invité d'honneur, c'est un choix naturel et il est question de renforcer culturellement les liens historiques de frater-

rité et d'amitié qui unissent ces deux pays et en plus le Togo joue un rôle important dans la sous-région (pour preuve la libération des 49 soldats ivoiriens au Mali). A travers la culture, dire merci au peuple togolais et son gouvernement. Nous voulons démontrer que la culture peut jouer un rôle de cohésion et d'intégration dans nos pays. Et à travers la culture nous pouvons rendre hommage au Togo » a indiqué A'salfo. Le Togo met tout en œuvre pour faire honneur à leur hôte

assure Pierre LAMADOKOU, le ministre de la culture et du tourisme.

« Il est important au regard de tous les efforts dans le sens du vivre ensemble dans la sous-région que le Togo puisse aller communier avec ses ressortissants en côte d'Ivoire. Tout se met en œuvre à tous les niveaux pour que le Togo fasse une présence inédite à cet événement. Nous nous organisons, à cet effet, à l'intérieur du Togo et aussi bien à l'extérieur, à travers la diaspora togolaise en côte d'Ivoire pour que cet événement soit un succès inégal. »

La journée du 26 avril au FEMUA est entièrement consacrée au Togo. La gastronomie togolaise, la musique du terroir, l'artisanat seront entre autres mis en exergue.

Rappelons que le FEMUA est organisé tous les ans en Côte d'Ivoire par le groupe Magic System depuis 2008. Le concept du pays invité d'honneur a fait son apparition en 2019 lors du FEMUA 12 avec le Burkina Faso, puis le Sénégal en 2021 au Femua 13 et la République Démocratique du Congo (RDC) au Femua 14 en 2022.

Carole A.

Scrutin législatif et régional 2023 :

Blasphème ! La DMK contourne le message du «Saint Esprit» et fonce aux élections avec la DMP

Suite de la page 3

Ces derniers participeront bel et bien aux prochaines élections. Pour ne pas frustrer et aggraver l'état de santé de Mgr Kpodzro qui voit d'un mauvais œil la participation aux scrutin à venir d'un quelconque parti faisant partie de la DMK, les responsables des micro-partis ont préféré un discours diplomatique pour dire NON au prélat. Lisons entre les lignes. La conférence des présidents de la DMK rassure le peuple togolais, qu'au regard des enjeux des prochaines élections législatives, elle prendra ses responsabilités pour ne pas abandonner le peuple Togolais dans les années à venir entre les mains de ceux qui le malmènent et le maintiennent dans la servitude et la misère, a précisé le communiqué de la DMK rendu public le 5 avril 2023. C'est dans cette logique qu'une nouvelle coalition de partis politiques est née. Il s'agit de la Dynamique pour la Majorité du peuple (DMP). Elle vient remplacer La Dynamique Monseigneur Kpodzro qui appartient désormais au passé. La messe de requiem de la DMK a été célébrée le 10 avril. Le communiqué annonçant la DMP explique que « La création de la Dynamique pour la Majorité du Peuple (DMP) répond à la volonté du patriarche de ne pas aller aux élections avec une coalition qui porte son nom ». Avec cette nouvelle coalition, le reliquat de la DMK restée au pays affiche clairement ses intentions d'être présent aux prochaines élections comme stipulé dans la déclaration liminaire qui avait sanctionné la conférence de presse du 31 mars dernier. Avec cette nouvelle coalition (DMP) Brigitte Adjagbo et les siens lavent ainsi, ce qui était perçu comme un véritable affront venant du prélat. Le hic c'est qu'à peine créée, la nouvelle dynamique est déjà paralysée par une défection de taille. Depuis la publication de ce communiqué, beaucoup s'interrogent sur la po-

sition du Mouvement Patriotique pour la Démocratie et le Développement, MPDD d'Agbéyomé Kodjo. Ce dernier vient de se prononcer sur la question dans une interview accordée à l'activiste de la diaspora togolaise, Camus Ali et dont nos confrères de Togoscoop ont fait écho. A en croire cette source, depuis les champs des maïs où il est exilé, le président du MPDD a déclaré tout comme son mentor que sa formation politique ne participera pas aux prochaines élections. « Ma formation politique, le Mouvement Patriotique pour la Démocratie et le Développement (MPDD) garde le cap du parachèvement de la révolution électorale et pacifique du 22 février 2020... ». Une réaction qui rend ainsi public un divorce entre sa formation politique et tous ses désormais anciens camarades qui ont fait le choix de faire l'aventure des législatives et si possible des régionales, sous la bannière d'un nouveau regroupement du nom de DMP (Dynamique pour la Majorité du Peuple).

Et, poursuit le candidat malheureux à la présidentielle de Février 2020, selon les résultats de la CENI et de la Cour constitutionnelle, « Notre serment de fidélité mue par la promesse de ramener la victoire au peuple souverain fonde le combat que mène le gouvernement légitime du Togo. (...) Dès lors, la consécration de l'éthique au cœur de l'action politique que défend Mgr Kpodzro et moi-même n'autorise guère quelle que forme de trahison en allant empocher des milliards sur le dos du peuple togolais ni poursuivre deux lièvres à la fois contrairement à la sagesse multimillénaire africaine. Ainsi donc, en cohérence à notre serment de fidélité au peuple togolais et dans la pleine conscience de notre mission générationnelle, ma formation politique, le Mouvement Patriotique pour la Démocratie et le Développement (MPDD) garde le cap du parachèvement de la révolution électorale et pacifique du 22 février 2020 comme décidé par l'As-

semblée générale extraordinaire du 1er avril 2023 de l'ensemble de l'écosystème DMK et ne prendra donc pas part aux prochaines élections si elles se tenaient que propose d'organiser le régime illégitime des fossoyeurs de la République sans énucléation de la grave crise politique sans précédent que connaît le Togo et reconnu unanimement en mai 2021 par l'ensemble des ambassadeurs des pays occidentaux réunis au sein du G5 ».

Dans la foulée, Agbéyomé dit saluer le mérite de Mgr Fanoko. « (...) Mgr Kpodzro est tel qu'il est. Mais il reste un visionnaire, un prophète, le patriarche de la nation. Il sacrifie sa vie pour les pauvres et des déshérités, et mérite pour son patriotisme notre respect, et notre amour, notre compassion et devoir de mémoire. Sa position catégorique sur la non-participation de la DMK dans les processus électoraux en cours est celle d'un vieillard couché qui voit plus loin qu'un jeune juché sur le toit d'un arbre. Sa ligne est prophétique en résonance de la prophétie de Hovénou du 22 septembre 1946 sur le Togo et du cycle cosmique actuel du verseau, ce qui fait qu'indubitablement, la récupération de la victoire de l'alternance va se concrétiser malgré les obstacles et les opérations de corruption à grande échelle entreprises à tous les niveaux », a déclaré M. Kodjo.

Quelle sera la prochaine trajectoire du parti MPDD ? La position du MPDD est aussi connue. Comme du berger à la bergère, le Vice-président de ce parti, Adja Gérard prend le contre pied de son patron et réitère la participation de la MPDD aux élections prochaines. M Adja est clair « Nous irons aux élections avec la DMP et non avec le MPDD, nuance le vice-président avant de poursuivre : « tous les militants du MPDD qui souhaitent aller aux élections ou qui voudront aller aux élections sont obligés de s'inscrire sur la liste de la DMP ».

Voilà le vrai visage d'un simulacre de sérénité des opportunistes politiques qui ont voulu galvauder la destinée du peuple togolais en 2020. Cette situation de cafouillage au sein de la DMK confirme que la politique est un jeu. Rien que de l'intérêt personnel. Ce méli-mélo entre les membres fondateurs de la DMK donne raison à Jean Pierre Fabre de l'ANC qui était traité de tous les noms d'oiseaux, au prof. Wolou Komi du PSR, à Me Tchassona Mohamed du MCD, au Prof. Aimé Gogué de ADDI qui voyaient de loin ce regroupement comme un guet-apens politique déguisé en une solution de l'opposition togolaise. Les militants de l'opposition qui ont quitté leurs

partis de base pour suivre la DMK, se mordent les doigts à coup sûr pour avoir côtoyé ce qu'on peut appeler l'un des pires regroupements des partis politiques que l'opposition togolaise ait jamais forgés.

Tout compte fait, cette honteuse guéguerre entre la DMK et la DMP sur la participation ou non aux prochains rendez vous électoral ne fait ni chaud ni froid au parti au pouvoir, Union pour la République (UNIR) qui est déjà bien présent sur le terrain. Sauf les minis partis et leur candidats qui souhaitent le boycott de Brigitte Adjagbo et amis pour se faire une place sous le soleil, s'y intéressent.

Par ailleurs, il urge que la population togolaise se méfie beaucoup de ces incohérences et surtout ces alliances contre nature au sein de la classe politique de l'opposition du Togo qui se terminent toujours par des éclatements. La fin des fameux FRAC, CST, CAP2015, C14 et aujourd'hui la DMK démontre à suffisance la plaisanterie de la quasi totalité des leaders de l'opposition face aux réels problèmes du peuple togolais.

Aux dernières nouvelles, Agbéyomé Kodjo a exclu définitivement Gérard Adja de son parti MPDD. L'information a été rendue publique dans la soirée d'hier à travers un communiqué de presse élaboré à cet effet.

Daniel A.

Chaque jeudi dans
les kiosques

6

FESTIVAL INTERNATIONAL LA MARMITE 2023
FESMA
De la ferme à l'assiette

du **26** AVRIL au **09** MAI

CETEF-LOME TOGO 2000

Thème : « Cuisine et ODD : Repenser la culture, le partage et la consommation des aliments »

www.festivalamarmite.com
+228 90 11 05 06 | +228 70 17 09 93 | +228 79 94 77 91

Logos: Université de Lomé, ASSURANCES GTA, ASSURANCES VIE, SAFER, ifi, SGI, TOGO TERMINAL, RDE, ASKY, DAGAN, ONDEL, etc.

ASKO : Après la phase de groupes de la Coupe CAF, Mey Gnassingbé fait un bilan global

Après les six matchs joués dans le Groupe C de la Coupe CAF, l'ASKO ne compte qu'un point et est éliminé. Hier lors d'une conférence de presse à Lomé, le président du club togolais Mey Gnassingbé dresse son bilan après celui de l'entraîneur Abalo Dosseh.



Mey Gnassingbé, Président de ASKO

C'est une première pour l'ASKO de Kara ; jouer la phase de groupes de la Coupe CAF. Au bilan comptable, les Kondona sont derniers de leur poule avec un point. Malgré l'élimination au premier tour, le président

Mey Gnassingbé reconnaît que ses joueurs ont fait de leur mieux. Puisque le club a partagé son groupe avec trois clubs maghrébins (ASFAR, Pyramids FC, Future FC), disposant d'énormes budgets avec des joueurs habitués au

niveau international.

« Le tirage au sort nous a placés dans un groupe que plusieurs ont qualifié de groupe le plus relevé de la compétition. Non seulement cela, l'ASKO a joué contre des adversaires dont le niveau est très élevé. Ce sont des joueurs à forte valeur marchande. L'ASKO de Kara n'a pas encore les moyens de s'offrir les joueurs d'un tel calibre. Les joueurs recrutés ont fait ce qu'il pouvaient, seulement que ce qu'ils pouvaient, n'a pas suffi... Je félicite de manière globale nos joueurs ; ils se sont battus avec les armes et je n'ai pas à les blâmer », a-t-il déclaré.

Devant la presse jeudi, Mey Gnassingbé réitère l'objectif du club ; celui d'être, chaque année, sur le continent et d'améliorer les performances à chaque édition.

« L'objectif est de faire mieux, d'année en année, progresser chaque année, et

cette progression se constate. Pour les fois précédentes, on s'est arrêté en phase préliminaires mais cette fois-ci, on a passé le premier tour, on a éliminé un club maghrébin avant de se qualifier pour la phase de poules. On est tout de suite tombé sur ce qui se fait de mieux en Afrique », a-t-il déclaré.

Leader de la D1

LONATO avec trois matchs en retard, l'ASKO de Kara, sans doute, sera sacrée championne du Togo pour la quatrième fois de suite et présente dans les préliminaires de la Ligue des Champions CAF. L'objectif est clair ; faire mieux.

lequipe228

AVIS DE DECES

Guin Fio Kossigan A. Kankoé HANVI-KPLI VIII, Chef du village de Zowla-Kpogué.

Togbui Jean ABOFLAN, chef quartier de Bè-Apéyémé
M. ASSINDO Folivi Koffi A, ses frères, sœurs et leurs enfants
Mme ASSINDO Dédé Eugénie, épouse ABOFLAN

Les enfants du défunt :

Ayéle Essénam Nathalie, Ayéle Djédjome Séname, Ayéle Mawussé, Kankoé Mawulé, Ekoué Copain, Téko Frère, Messan Philippe, Ayéle Thérèse et Ayoko Jacqueline
Veuve ASSINDO Ayawa Célestine née DAGBOVIE

Les familles parentes, alliées et amies

Ont la douleur de vous annoncer le décès de leur très cher et regretté :



**ASSINDO Kangni
Dodji Mawuena
Bonaventure
dit Fofovi
Déclarant en
Douane à STIF
Rappelé à Dieu le
28 Mars 2023
à l'âge de 61 ans**

PROGRAMME DES OBSÈQUES

VENDREDI 14 Avril 2023

18h00 : Veillée de prières et de chants (Corps présent).

SAMEDI 15 Avril 2023

07h30 : Culte d'enterrement

09h00 : Levée du corps suivie de l'enterrement au Cimetière de Bè kpota.

Maison mortuaire : Maison ASSINDO à Bè-Bassadj non loin du Bar La Belle Equipe

L'Allemagne propose des bourses d'études aux jeunes réfugiés du Tchad, Niger, Nigeria, Togo et de la RDC

Le service d'échanges académiques allemand s'est engagé à contribuer à l'éducation des futurs dirigeants dans les pays en crise et/ou qui accueillent les réfugiés et les déplacés. Il a ouvert un programme de bourses annuelles qui finance des formations dans les universités en Allemagne. Le programme de bourses « Leadership pour l'Afrique » (LfA), mis [...]



Le service d'échanges académiques allemand s'est engagé à contribuer à l'éducation des futurs dirigeants dans les pays en crise et/ou qui accueillent les réfugiés et les déplacés. Il a ouvert un programme de bourses annuelles qui finance des formations dans les universités en Allemagne.

Le programme de bourses « Leadership pour l'Afrique » (LfA), mis en œuvre par le Service allemand des échanges académiques (DAAD) a lancé un

appel candidatures à l'intention des jeunes Africains pour leur permettre d'intégrer les établissements d'enseignement supérieur en Allemagne pour suivre un cursus de master de deux années à temps plein.

Le programme cible d'une part les personnes détenant un statut de réfugié au Tchad, en RD Congo, au Niger, au Nigeria ou au Togo et d'autre part aux diplômés qualifiés des mêmes pays. Les candidats doivent remplir les qualifications nécessaires pour des études de master en

Allemagne à savoir : au moins un diplôme de licence, ainsi que des compétences en langue anglaise ou allemande.

Les bourses sont valables pour tous les domaines d'études, à l'exception de la médecine, de la médecine vétérinaire, de la dentisterie, du droit, des arts et de l'architecture. Tous les boursiers bénéficieront d'un programme d'études complémentaire en bonne gouvernance, société civile et gestion de projet durable.

Les bourses couvrent les frais de scolarité, une allocation de voyage, allocation mensuelle, assurance maladie et accident. Elles donnent aussi droit à un cours de langue (2-6 mois) en Allemagne avant le début des études universitaires.

Le programme Leadership pour l'Afrique vise à soutenir la qualification académique et l'avancement des jeunes dans les principaux pays d'accueil des réfugiés. Lesquels qualifications permettront à ces derniers de s'impliquer dans la reconstruction des pays touchés par les conflits et les déplacements massifs.

La date limite de soumission des candidatures est fixée au 9 juin prochain.

Source : agence Ecofin

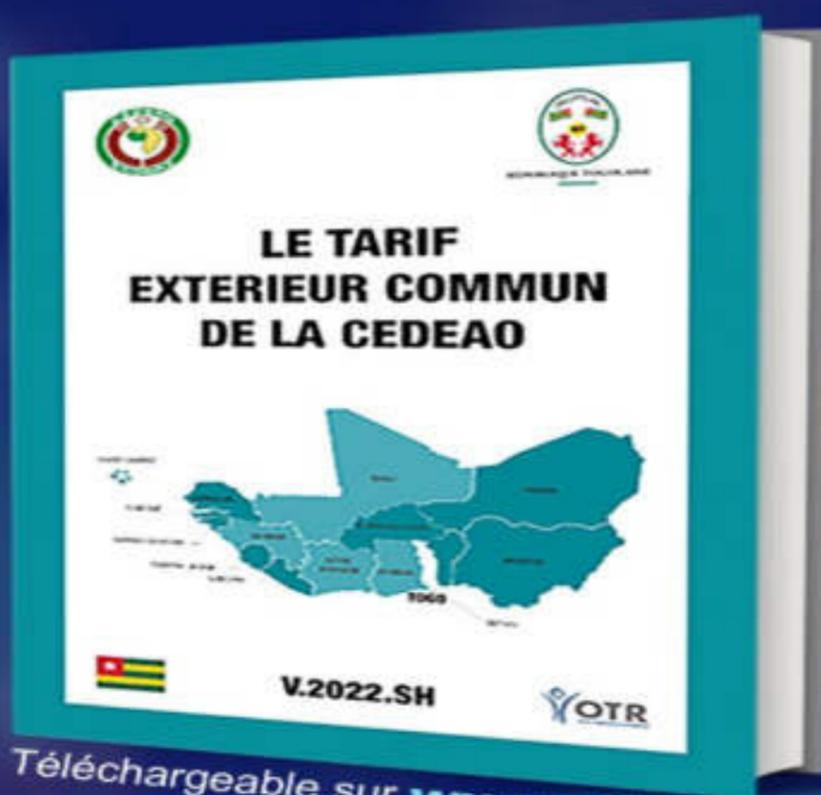
OTR
Date de début des contrôles de la TVM prorogée
DÉBUT DES CONTRÔLES
17 AVRIL 2023
FÉDÉREER POUR BATEL
www.cbttg

Apprêter sa juste monnaie à l'approche de nos postes de péage nous permet un franchissement rapide de ceux-ci.



TARIF EXTERIEUR COMMUN

V.2022.SH



les 4+ du TEC V.2022.SH

Adaptation à l'évolution des pratiques commerciales

Prise en compte des questions environnementales et sociales

Prise en compte des progrès technologiques

Prise en compte de la lutte contre le terrorisme par la spécialisation des Biens à Double Usages (BDU)

En vigueur depuis le 1^{er} juillet 2022

FEDERER POUR BATIR
 www.otr.tg